

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	28	42

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 42		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le :  
 Et  
 Publication ou notification du :

L'an 2023, le 16 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 10/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 10/02/2023.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : DUMENIL Stéphanie, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BOUTILLIER Bernard, CAMEK Julien (visioconférence), CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)  
**Suppléant(s)** : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BOISGONTIER Béatrice à M. BELFIORE Elio, DESNOYERS Monique à M. BARBERI Serge, DUTRIAUX Nathalie à M. MOTTE Patrice (visioconférence), GIRAUT Muriel à M. CHANUSSOT Jean-Marc, LUCZAK Daisy à Mme VAROQUI Geneviève, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), NINERAILLES Brigitte à M. ROSSIGNEUX Gilles, PONSARDIN Catherine à M. POIRIER Daniel (visioconférence), VIEIRA Patricia à M. ROUSSELET Gérard, MM : NESTEL Gilles à M. CASEAUX Hubert, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à Mme DUMENIL Stéphanie  
**Excusé(s)** : Mme HELLIAS Aline

**Absent(s)** : Mmes : BALLABENE Sandra, BEN DOUA Laïla, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, MM : ANTHOINE Emmanuel, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, JAROSSAY Gilbert, PASQUET Michel, RIBEIRO MEDEIROS Manuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BELFIORE Elio

**2023\_04 – Modification d'un représentant au sein du SyAGE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5711-1 et suivants,  
**Vu** l'article L. 2121-21 du CGCT,

**Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,**

**Vu les statuts du SyAGE,**

**Vu la délibération n°2020\_77 du 27 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CCBRC au sein du SyAGE,**

**Vu le courrier de la Préfecture de Seine-et-Marne reçu le 15 septembre 2022 mentionnant la démission des fonctions de Maire et de conseiller municipal de M. GUILLEN, maire d'Ozouer-le-Voulgis,**

**Considérant** que M. GUILLEN occupait le siège de titulaire au sein du SyAGE sur les compétences « GEMAPI » et « Mise en œuvre du SAGE »,

**Considérant** qu'il convient de désigner un nouveau représentant en remplacement de M. GUILLEN au sein du SyAGE pour les compétences « GEMAPI » et « Mise en œuvre du SAGE »,

**Considérant** que le SyAGE est un syndicat mixte fermé à la carte exerçant les 4 compétences suivantes : assainissement eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, et mise en œuvre du SAGE de l'Yerres auxquelles elle adhère,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

**DESIGNE** pour la compétence « GEMAPI » :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jean-Marc CHANUSSOT	Christophe DA COSTA
<b>Gérard CHAMPIN</b>	Serge BARBERI

**DESIGNE** pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE » :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Gérard CHAMPIN</b>	Christophe DA COSTA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Communauté de Communes, le 17/02/2023

Le Président,  
Christian POTEAU



Le Secrétaire de séance,  
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le 21/02/2023

Berger  
Levrault

ID : 077-200070779-20230217-202304-DE

